



Pôle Maintenance

13^{ème} mois, MERCI l'UNSA-RATP !

A la RATP, novembre, rime avec 13^{ème} mois mais cela n'a pas toujours été le cas !

Un peu d'histoire... Durant les années 90, les autonomes, l'UNSA-RATP, revendiquaient l'évolution de la prime de gestion vers un 13^{ème} mois dans l'entreprise.

En 2000, l'UNSA-RATP a imposé dans l'accord « salarial social 2000-2001 », l'ouverture d'une négociation pour transformer la prime de gestion en 13^{ème} mois ainsi que la mise en place de l'intéressement ! Sans cet accord, pas de 13^{ème} mois !

L'UNSA-RATP est la seule organisation syndicale aujourd'hui représentative dans toutes les catégories de salariés à avoir signé l'accord « salarial social 2000-2001 » qui a permis la convergence de la prime de gestion vers un 13^{ème} mois pour tous à la RATP. Sa mise en place progressive s'est étalée de 2001 et 2009.

De 2009 à 2017 l'ensemble des salariés de la RATP ont pu, grâce à l'UNSA-RATP, bénéficier d'un 13^{ème} mois moyen (moyenne des 12 derniers mois de salaire statutaire), le travail n'était pas tout à fait achevé...

C'est pourquoi en 2018, l'UNSA-RATP a négocié dans l'accord « mesures d'ordre social » une amélioration du 13^{ème} mois pour tous. Désormais celui-ci est équivalent au dernier salaire statutaire perçu par le salarié et n'est plus impacté par l'absentéisme (13^{ème} mois = Coefficient de base x la valeur du point au 1 novembre de l'année) !

L'UNSA-RATP ne s'arrête pas là ! Depuis 2012 l'UNSA-RATP revendique la création d'une "prime vacances", versé à l'occasion de congés annuels ! **Au-delà de sa mise en place, l'UNSA souhaite la porter progressivement vers un 14^{ème} mois de salaire « moyen » pour toute l'entreprise !**

Je

Je

JUILLET - AOÛT 2001	Groupement Autonome Toutes Catégories 123, rue de Crimée - 75019 PARIS Tel : 01.48.04.10.56 - Fax : 01.48.04.12.39 - Email : gac@wanadoo.fr
L'AUTONOME Exécution Maîtrise Cadres	SOMMAIRE : Édito. Spécial 13 ^{ème} mois.
	Édito 13^{ème} MOIS La CGT en rêvait... Les AUTONOMES l'ont fait !
	<ul style="list-style-type: none">Chacun se souvient du 13^{ème} mois comme la revendication qui, depuis 20 ans, revenait périodiquement lors de chaque conflit, provoquant chez les agents un soupir entendu et de la part de la direction un accès d'indifférence.La revendication n'a de sens que si l'on est capable de la concrétiser ! En deux ans, grâce aux signataires de l'accord salarial, le 13^{ème} mois est devenu une réalité !Chacun sait qu'en fait le « 13^{ème} mois » existait déjà historiquement sous la forme d'un complément de rémunération mensuel, appelé Complément C, sur lequel est appliqué l'abattement maladie. Il avait été négocié, mensualisé et soumis à pension en 1952 dans le cadre du regroupement d'un certain nombre d'indemnités et d'allocations diverses.
	Par ailleurs, au-delà de leurs différences, toutes les organisations syndicales revendiquaient ces dernières années une augmentation significative et progressive de la prime de gestion afin de l'élever au niveau d'un salaire moyen de l'entreprise, soit un 13 ^{ème} mois.
	Les AUTONOMES, par le biais des accords salariaux, avaient d'ailleurs permis à la prime de passer de 1000 F en 1989 à 5000 F en 2000. A ce rythme-là, il aurait néanmoins fallu 25 ans de plus pour avoir une prime de gestion équivalente à un 13 ^{ème} mois !
	Il aura donc été nécessaire d'attendre un changement des modes de financement de la RATP - et surtout l'engagement de certaines organisations syndicales et, en premier lieu, n'en déplaise à certains, des Syndicats AUTONOMES dans le contrat salarial 2000/2001 - pour pouvoir aborder concrètement le dossier du 13 ^{ème} mois, pierre angulaire de ce contrat salarial.

Veux mon 14^{ème} mois

vote UNSA-RATP

Je Je veux mon 14^{ème} mois !
Je vote pour les candidats UNSA-RATP

au Comité Social et Economique du département MRB

<i>Collège Opérateurs Titulaires</i>		<i>Collège Opérateurs Suppléants</i>	
<i>CHAGH</i>	<i>MOHAMED</i>	<i>CACHEUX</i>	<i>OLIVIER</i>
<i>DELISSE</i>	<i>PASCAL</i>	<i>SELIN</i>	<i>DANIEL</i>
<i>TALON</i>	<i>OLIVIER</i>	<i>RODRIGUES</i>	<i>FREDERIC</i>
<i>MARIE</i>	<i>STEPHANE</i>	<i>BALINGER</i>	<i>FRANCOIS</i>
<i>DA SILVA SAPATEIRO</i>	<i>FERNANDO</i>	<i>FOURNIER</i>	<i>LUDOVIC</i>
<i>DUBREUIL</i>	<i>THIERRY</i>	<i>EMANNUELE</i>	<i>MAURIZZIO</i>
<i>FERREIRA</i>	<i>FREDERIQUE</i>	<i>DOREAU</i>	<i>EMANNUEL</i>
<i>GUEBRI</i>	<i>ZEA MAXIME</i>	<i>TINDILIERE</i>	<i>ERIC</i>
<i>LEGROS</i>	<i>BERTRAND</i>	<i>CHAMPENOIS</i>	<i>STEPHANE</i>

Du 22/11/2018, 9h00 au 29/11/2018, 9h00

par vote électronique uniquement :

Je vote
UNSA-RATP

<https://ratp.votes.voxaly.com>